

Définition Bastion : (n.m.) Dans l'architecture militaire de la Renaissance et de l'époque classique, ouvrage en terre souvent recouvert de gazon, planté à l'angle d'une place forte et soutenu par de puissantes murailles, ou de la terre battue. Il présente à l'assaillant deux faces et deux flancs.

Il s'agit peut-être d'un diminutif de bastille, emprunté au provençal *bastida* (bâtie), dérivé du verbe bas latin *bastire* (bâtir). Ce dernier paraît remonter au germanique *bastjan* (construit avec de l'écorce), la racine *bast* signifiant « écorce ». Il est également possible qu'il s'agisse d'un emprunt direct de l'italien *bastione* (grosse fortification, boulevard*). Il est mentionné dès le XVe siècle et est couramment utilisé par Jean d'Auton dans ses *Chroniques* (année 1507) : « Et, voyant iceulx Genevoys que de toutes pars leur montaigne estoit assaillye et que les François approchoyent leur bastion, habandonnerent leur fort et misrent le feu dedans leurs pouldres. La monta des premiers Jacques d'Allegre et prist l'estandart de sa bende, puy tout le premier entra dedans ledit bastyon, tout plain de feu et de fumée de la pouldre qui ja estoit bruslée, et mist son estandart dessus celuy bastion. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

